

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DE L'INFORMATION ET
DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

DIRECTEUR GENERAL DES
TELECOMMUNICATIONS

TELECOMMUNICATIONS

DECRET n° 02/II04 du 25/11/82
/MININFO/PT/LOGPE/INC
portant promotion au titre de l'année 1979 de
Monsieur MAKOUNGOU Gabriel, Ingénieur Polygraphe
de 4^e échelon des cadres de la catégorie A I des
Services Techniques (Imprimerie).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS:

D.F.P.

(/u la Constitution du 9 Juillet 1979 ;
Vu la loi n°25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47
de la Constitution du 9 Juillet 1979 ;
(/u la loi n°15/82 du 3 Février 1982 portant statut général des fonction-
naires ;

Vu le Décret n°60/90 du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des cadres de
la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques ;

(/u l'arrêté n°2087/TF du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires ;

Vu le Décret n°62/480/TF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations
des fonctionnaires ;

(/u le Décret n°62/197/TF du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n°15-82 du 3 Février 1982 portant
statut général des fonctionnaires ;

Vu le Décret n°62/193/TF du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la
révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le Décret n°65/170/TF du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des
fonctionnaires ;

Vu le Décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les
dispositions du Décret n°62-196/TF du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le Décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant déblocage des avancements
des agents de l'Etat ;

D.C.F.

(/u le Décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif n°31/313 du 26 Janvier 1981 au Décret n°80/644 du 28
Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le Décret n°81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérim des Membres
du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 02/II03 du 25/11/82 /MININFO/PT/LOGPE/INC portant
inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1979 de Monsieur
MAKOUNGOU Gabriel, Ingénieur des cadres de la catégorie A hiérarchie I, des
Services Techniques (Imprimerie).

DECRET :

.../...

ARTICLE 1er: Monsieur LEKOULEOU Gabriel, Ingénieur Polygraphe de 4^e échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Imprimerie) en service à l'Imprimerie Nationale du Congo à Brazzaville, est promu au 5^e échelon de son grade pour compter du 14 Novembre 1979. ACC-Méant.

ARTICLE 2: Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée et de la solde pour compter du 1^{er} Janvier 1981 ; sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./...

BRAZZAVILLE, le 25 NOVEMBRE 1982

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,
Le Ministre de l'Information et
des Postes et Télécommunications,

Colonel Louis SYLVAIN GOMI...

Commandant Florent MTSIDA...

Le Ministre des Finances,

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

M. Ousetoumba LEKOULEOU...

Bernard COMBO MTSIONA...

AMPLIATIONS:

- JORPC..... 1
- MININFO/PT..... 2
- DGFFP..... 3
- D.B..... 3
- D.C.F..... 1
- D.C.F.E..... 1
- D.A.F./SGP..... 3
- IMPRIMERIE..... 1
- INC..... 3
- SGCM/BC..... 2
- DOSSIER..... 3